

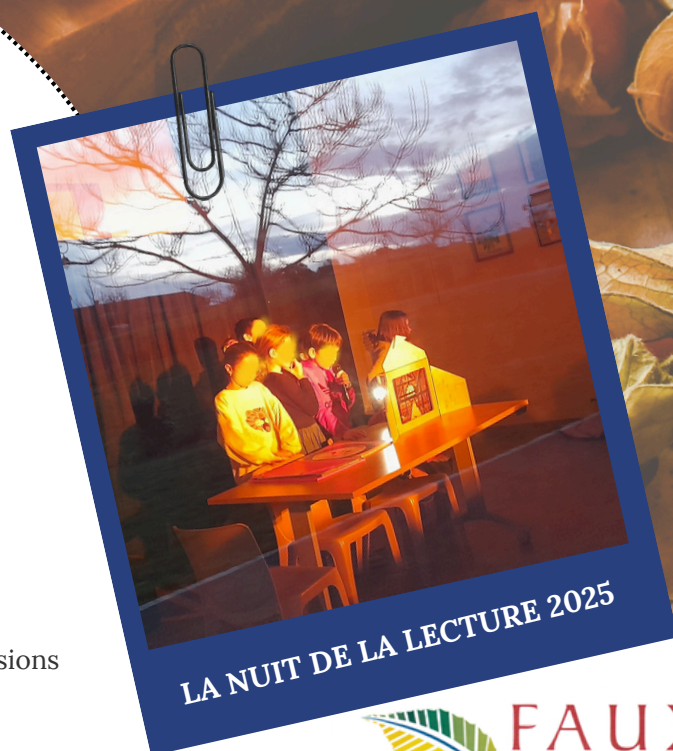


# Lou Tambourinaire



## SOMMAIRE :

- P.02 Le mot du maire
- P.05 Conseil municipal
- P.12 La mairie
- P.12 Nos habitants
- P.13 La bibliothèque municipale
- P.14 Informations importantes
- P.18 La vie associative
- P.19 Les manifestations
- P.21 Retour sur les évènements passés
- P.21 Les manifestations autour de Faux
- P.22 Communauté de communes
- P.23 Permanence des organismes
- P.24 Liste des commerçants, artisans et professions libérales
- P.25 Memento des numéros utiles et messes
- P.26 La recette des crêpes



Mesdames, Messieurs, chers administrés,

En ce début d'année 2025, c'est avec une profonde émotion et un réel plaisir que je m'adresse une nouvelle fois à vous pour vous présenter mes vœux les plus sincères, de santé de bonheur et de réussite.

Comme le disait Voltaire « Le présent accouche, dit-on, de l'avenir ». Cette pensée résonne particulièrement en ce moment où nous nous trouvons à la croisée des chemins, riches de nos accomplissements passés et tournés vers les promesses de demain.

Je vous souhaite à tous la bienvenue à cette cérémonie des vœux de l'année 2025 et je vous remercie de votre présence. Ce moment est toujours, pour notre équipe, dans la continuité des moments festifs de fin d'année, l'occasion de pouvoir créer un nouveau moment de rencontre générant du lien social.

L'aube d'une nouvelle année est toujours un moment propice à la réflexion, à l'espoir et à la détermination. C'est dans cet esprit que je souhaite partager avec vous, le bilan de l'année écoulée et nos aspirations pour celle qui s'ouvre devant nous.

Je tiens avant tout à adresser, au nom de notre commune mes plus sincères pensées aux habitants de Mayotte durement touchés par le cyclone.

En effet les impacts dévastateurs du réchauffement climatique s'accroissent et nous sommes confrontés de plus en plus souvent à des épisodes extrêmes de ce type aussi bien au niveau mondial, mais aussi local d'inondations, de tempêtes et de canicules.

C'est pour cela qu'à notre niveau, nous nous devons d'avoir une attitude responsable, visant à réduire notre impact négatif sur le milieu où l'on vit, car nous n'avons pas le choix.

Pour la commune, notre priorité est de continuer à réduire les coûts énergétiques. Les horaires de l'éclairage public ont diminué, et une nouvelle analyse va être effectuée en 2025. La rénovation des lampes programmée sur plusieurs années continue en 2025 permettant de poursuivre la baisse de nos dépenses d'énergie.

Une étude complète pour analyser la réduction possible de la puissance des points de consommation est également en cours.

Notre population, confirme sa progression régulière sur la commune, avec un taux de 7.3% sur les 8 dernières années, atteignant 678 habitants en 2022, sachant qu'elle se confirme en 2023 et 2024 pour approcher les 700 habitants.

Cette progression démontre l'attractivité de notre commune, et valide le travail de l'équipe municipale.

A ce titre après avoir reçu :

- Le label « Notre village Terre d'avenir » fin 2022,
- Le label « Village D'avenir » parmi 45 communes au niveau du département en 2023,
- La commune vient de recevoir un nouveau label en fin d'année 2024 « Villes et Villages fleuries « 1 fleur », prix qui lui sera remis en mars 2025.

2024 c'est : 11 réunions de conseil municipal, auxquels s'ajoutent le travail des commissions, et du comité de pilotage de l'agenda 30.

Permettant la réalisation :

- Au titre de la commune :
  - De 17 années depuis que nous sommes en place, sans augmentation du taux de la fiscalité communale.
  - Une nouvelle tranche de travaux de voirie communale et chemins ruraux, curage de fossés sécurisation et renforcement.
  - La rénovation du terrain sur le stade municipal avec apport de sable, aération et semis.
  - L'informatisation de la bibliothèque municipale.
  - L'achat d'un terrain à proximité du Vival.
  - La concrétisation de la halle municipale, la création d'une annexe et un bâtiment point de vente pâtisserie boulangerie.
  - La validation de l'agrandissement du columbarium et de la réfection de l'écoulement des eaux de l'église.
- Au titre de la communauté de communes Portes Sud Périgord :
  - Des travaux routiers importants sur la route de Lajasse et sur la route de la Griffouillère.
  - L'approbation et la mise en œuvre du plan local d'urbanisme intercommunal.
  - La prise de compétence extra-scolaire.
  - La mise en place du PEDT projet éducatif territorial.
- Au titre des autres opérateurs publics ou privés des chantiers réalisés :
  - Le réseau fibre par Périgord Numérique qui permet à la quasi-totalité de la population en milieu rural sur le département, une connexion potentielle depuis le milieu de l'année.
  - La fin de la suppression de la ligne haute tension qui traversait le village, permettant de supprimer la gêne et l'accès à plusieurs terrains.
  - Les trois projets privés importants sur la commune, agrivoltaïque et méthanisation, relatifs aux énergies renouvelables sont toujours en cours et continuent d'avancer normalement en lien étroit avec la commune, sachant que les procédures sont longues.
  - Le passage du réseau gaz GRDF sur la commune.

Au titre du fonctionnement, nous continuons à maintenir du lien au sein de la population, comme tous les ans, avec le Noël des enfants cadeaux et spectacle, le Noël des aînés avec un goûter et la distribution d'un colis aux personnes de plus de 65 ans, et la remise d'un colis pour l'ensemble du personnel communal et communautaire travaillant au pôle scolaire de Faux.

De nombreuses animations ont lieu au sein de la bibliothèque, avec des intervenants extérieurs, notamment nuit de la lecture, club de lecture, atelier d'écriture.

Un partenariat très positif se conforte avec l'équipe des enseignants du pôle scolaire et l'association des parents d'élèves.

Les interventions pédagogiques en faveur des collèges et lycées sont toujours d'actualité dans le domaine des énergies renouvelables avec présentation de la genèse du projet de Canguilhem et visite du site.

Nous continuons d'aider et accompagner, la vie associative, sportive et culturelle, que je remercie très sincèrement. Celle-ci étant une source importante de lien social qui se conforte, avec des animations et des manifestations organisées qui progressent régulièrement.

La commune a eu également l'honneur d'accueillir :

- Les Assises régionales de la LPO ligue de protection des oiseaux.
- La Caravane olympique.

Ainsi, comme vous le voyez, notre village s'inscrit dans une bonne dynamique. A ce titre, je tiens à remercier tous les membres du conseil municipal pour leur sérieux et leur motivation. Je remercie également tous les agents communaux pour l'implication et le travail très important rendu tout au long de l'année à votre service. J'adresse tous mes vœux de bonheur à chacun d'entre eux ainsi qu'à leur famille pour 2025.

Je souhaite également une année très heureuse à tous les acteurs privés et publics qui font de notre commune un lieu de vie épanouissant au travers des aides techniques administratives et financières. Nous les remercions pour leur soutien : les représentants de l'État, de la Région et du Département. Merci aux équipes sociales, culturelles et éducatives, aux gendarmes et aux sapeurs-pompiers.

Tous mes vœux vont également aux dirigeantes et dirigeants d'entreprise, agriculteurs, artisans, commerçants et professions libérales de notre commune. Nous leur souhaitons une nouvelle année favorable au développement de leur activité. A ce titre je souhaite la bienvenue aux nouveaux professionnels arrivés sur notre commune, ayant créé ou développé leur activité.

Après les nouveaux propriétaires du VIVAL, qui ont bien réussi leur intégration avec une bonne dynamique, et la création de CHEZ TACO apportant une diversité, notre année s'est terminée par l'ouverture d'une pâtisserie, point de vente boulangerie dont l'ouverture est très positive.

J'adresse également mes vœux de réussite et mes remerciements pour leurs engagements à toutes les présidentes et à tous les présidents d'associations.

En cette nouvelle année, je souhaite partager avec vous cette citation de John Lubbock, éminent naturaliste et homme politique britannique du XIX<sup>ème</sup> siècle : « Le bonheur est un art à partager comme le violon ». Elle nous rappelle que le bonheur n'est pas un état passif, mais le fruit d'un effort constant et d'une volonté partagée. C'est ensemble, en pratiquant cet art du bonheur que nous pourrions relever les défis qui nous attendent et construire un avenir meilleur pour notre commune.

Nous rappelons la démarche qui continue à nous guider et dans laquelle s'inscrivent nos projets avec une symbolique forte « Faux vivre et construire ensemble » à Faux-en-Périgord.

En effet, le changement de nom de la commune qui devient « Faux-en-Périgord », est effectif depuis le 1er janvier 2025.

Nous habitons dans une nouvelle commune, où je souhaite que la qualité de vie pour l'ensemble de ses habitants continue à se conforter. L'équipe municipale fait tout son possible pour y contribuer.

En son nom, je vous souhaite une très belle année 2025.

Qu'elle vous apporte le bonheur en famille et avec vos amis, la santé et la réussite professionnelle. Je souhaite avoir à cette occasion, une pensée pour toutes les personnes malades, ou en difficultés.

Mes Meilleurs vœux à tous.



*Le Maire,  
Alain Legal*

# Les CONSEILS MUNICIPAUX

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2024

Le vingt novembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DUMON Patrick, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, FONTAYNE Anne-Marie, GA-CHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François.

Absente représentée : DORLEAC Bernadette

Absents excusés : HUARD Anne, MALONE Clark

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 16 octobre 2024 est adopté par 13 voix.

Mr le maire demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

1 Décision modificative-Investissement

2 Bail AKUO à revoir

Le conseil accepte ces rajouts à l'unanimité.

### Ordre du jour :

3 Redevance performance système d'assainissement collectif,

4 Contrat d'assurance du personnel,

5 Subvention école de FAUX - classe de découverte,

6 Création d'un emploi grade de rédacteur,

7 Succession WARNER,

8 Travaux d'assainissement collectif,

9 Contrat de prévoyance avant saisine CST,

10 Motion sur la situation financière des collectivités territoriales pour 2025,

### Questions diverses

1 **Décision modificative-investissement**

Suite aux différents avenants validés pour les travaux de la halle, espace vente, local de stockage pour un mon-tant total de 33 744.84 € TTC et pour intégrer la subvention de la Région de 48 074.25 € (dont la notification a été faite)

Il est proposé de modifier les inscriptions budgétaires de la manière suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R - 1322 : Subv. Non trans. Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	48 074.25 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>48 074.25 €</b>
D - 2313 : construction (en cours)	0.00 €	48 074.25 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>48 074.25 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>48 074.25 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>48 074.25 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>48 074.25 €</b>		<b>48 074.25 €</b>	

Le conseil municipal valide la décision modificative-investissement telle que présentée par 13 voix.



**2****Bail AKUO**

Mr le maire indique que la précédente délibération du conseil municipal du 16 octobre 2024 doit être annulée. En effet, il convient de délibérer sur l'autorisation à signer le bail emphytéotique et non sur la promesse de bail.

Le conseil municipal valide cette nouvelle version par 13 voix

**3****Redevance performance système d'assainissement collectif**

L'agence de l'eau a modifié les redevances prélevées sur la facture d'eau pour l'eau potable et l'assainissement.

Les redevances pollution domestique (appliquée sur les factures d'eau potable) et modernisation des réseaux (appliquée sur les factures assainissement) sont supprimées et remplacées par 3 nouvelles redevances :

-Une redevance sur la consommation d'eau potable (L'assujetti reste l'utilisateur)

-une redevance sur la performance des services eau potable (l'assujetti change c'est le gestionnaire du service soit le syndicat d'eau potable SMAEP CÔTEAUX POURPRES)

- une redevance sur la performance du service d'assainissement collectif (l'assujetti change aussi et devient la collectivité en charge du service soit la Mairie) pour laquelle nous devons délibérer.

Le changement d'assujettis entraîne le paiement de la redevance par la collectivité en charge du service et donc de sa performance ce qui peut entraîner un déséquilibre des comptes.

Pour l'assainissement collectif il s'agit d'un budget annexe qui doit être à l'équilibre : la charge revient de toute façon à l'utilisateur.

Par souci de transparence il est proposé de facturer à l'utilisateur cette redevance par l'intermédiaire de la facture d'eau. Elle apparaîtra avec les autres redevances prélevées par l'agence de l'eau et sera fléchée « prélèvements agence de l'eau ».

Son montant pour l'année 2025 est fixé à 0,35 € HT/m<sup>3</sup> multiplié par un coefficient unique de 0,3 pour la redevance performance des services assainissement soit 0,105 € HT/m<sup>3</sup> auquel l'ATD conseille d'appliquer un coefficient de sécurité pour tenir compte d'éventuels impayés. La formule ci-dessus étant alors pour un taux d'impayés de 4% de (0.35\*0.3\*1.04) soit 0,1092€ HT/m<sup>3</sup>.

A partir de 2026, le calcul de la contre-valeur se fera sur la base des performances 2024 des services. Les données nécessaires à ce calcul sont collectées et rédigées dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS). Elles doivent aussi obligatoirement être saisies sur la base de données nationales SISPEA.

Avec le nouveau système de redevances, l'obligation de saisie des indicateurs des services d'eau potable et d'assainissement sur SISPEA se trouve ainsi renforcée. Les collectivités seront responsables de la connaissance précise de leurs patrimoines et de la remontée des indicateurs et des informations associées.

Au vu des résultats du système d'assainissement collectif de la commune nous devrions obtenir un coefficient très correct.

Le conseil municipal décide de fixer à 0,1092€ HT/m<sup>3</sup> le montant de la contre-valeur assainissement pour l'année 2025 par 11 voix pour et 2 abstentions.

**4****Contrat d'assurance du personnel**

Nous devons renouveler le contrat de groupe C.N.P Assurance pour l'année 2025, relatif au risque décès, ma-ladie ou accident de vie privée, maternité adoption paternité, accident ou maladie imputable au service ou ma-ladie professionnelle des agents.

Ce contrat de groupe, proposé par le biais du CENTRE DÉPARTEMENTAL de GESTION de la DORDOGNE s'applique à tous les agents titulaires et CNRACL de la Commune de FAUX.

Le taux de cotisation est fixé à 6.19 % de la base assurance.

La cotisation pour l'année 2023 était de 6171.44 €. La Cotisation 2024 non définitive est de 4507.82 €.

Le conseil municipal valide le renouvellement du contrat C.N.P. Assurance par 13 voix

**5****Subvention école de FAUX - classe de découverte**

Mme GACHET MORAND directrice de l'école de FAUX présente le projet de classe découverte sur le thème de la Préhistoire.

Il s'agit d'un séjour de 5 jours et 4 nuits au centre d'hébergement de Cap Sireuil aux Eyzies prévu du 23 au 27 juin 2025 le but étant de faire découvrir aux enfants le riche patrimoine historique de notre département.

Le voyage concernera 43 enfants répartis sur deux classes, du CP au CM2.

Le montant total du voyage s'élève à 15 800 €.

Les recettes outre les subventions demandées sont constituées des apports de l'APE et de la Coopérative Sco-laire (ventes de crêpes au marché d'Issigeac, repas pour le 21 décembre pour les tracteurs illuminés, vente de panettone...).

Une participation de 100€ est demandée aux parents.

Le conseil soutient fortement ce projet et propose de participer au financement sur la base de 50€ par élève soit un montant de 2150 € par 11 voix.

Mme GACHET MORAND et Mr DEMBRI dont les enfants sont concernés ne prennent pas part au vote.

**6****Création d'un emploi grade de rédacteur :**

Laure Bourdé a reçu un avis favorable du Centre Départemental de Gestion pour la promotion interne déroga-toire concernant le plan de requalification des secrétaires généraux de mairie, sans quotas de Rédacteur.

Pour nommer cet agent il appartient au conseil municipal de créer l'emploi.

Il est proposé de la nommer à compter du 1er Janvier 2025.

Le conseil municipal autorise la création d'un emploi grade de rédacteur par 13 voix.



7

**Succession WARNER :**

Pour finaliser ce dossier et faire suite aux précisions apportées par Maître LOMPRESZ sur l'usufruit et la nue-propriété Mr le maire souhaite passer au vote.

Il propose un vote à bulletin secret mais l'ensemble des élus ne le souhaite pas.

Le conseil municipal pour respecter les dernières volontés de Mme Carole WARNER décide de renoncer au legs initial à l'unanimité.

Mme FORMAGGIO Yolande quitte la séance à 22H30.

8

**Travaux d'assainissement collectif :**

Des devis pour des travaux d'assainissement collectif ont été demandés pour :

• déplacement d'une canalisation sur un terrain privé dans le cadre d'un permis de construire.

Une canalisation d'eaux usées passe dans le terrain de Mme LEBORGNE (PIROVANO) Anna Chiara. Suite au dépôt d'un permis de construire la propriétaire nous demande d'appliquer les termes de la convention de pas-sage entre la commune et Mme LEBORGNE établie en 2010 lors de la création du réseau.

L'article 4 cette convention précise que :

« Si la propriétaire se propose de bâtir sur la bande de terrain visée à l'article 2, elle devra faire connaître au moins quatre mois à l'avance à la Commune de FAUX, par lettre recommandée, la nature et la consistance des travaux qu'elle envisage d'entreprendre en fournissant tous éléments d'appréciation.

Si, en raison des travaux envisagés, le déplacement des ouvrages est devenu indispensable, celui-ci sera effectué aux frais de la commune dans un délai compatible avec la réalisation du projet du propriétaire. »

• station d'épuration - reprise du flash de la canalisation en amont du dégrilleur (Départ canalisation profondeur 1m. Arrivée 30cm. Diamètre canalisation 160mm. Longueur environ 10m.)

Mr le maire présente les plans du projet de détournement de la conduite d'assainissement sur une dizaine de mètres pour permettre la construction proposée.

Il demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter les banques afin d'obtenir des propositions de financement pour la réalisation de ces travaux indispensables pour un montant d'environ 10000€ (devis non encore reçus)

Le conseil municipal autorise Mr le maire à solliciter les banques par 12 voix.

9

**Contrat de prévoyance avant saisine CST**

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) a introduit l'obligation de participation des employeurs publics :

au 1er janvier 2025 pour la PRÉVOYANCE ;

au 1er janvier 2026 pour la SANTÉ

Il existe 2 types de contrats permettant la participation financière de l'employeur soit un contrat labellisé soit un contrat sous forme de convention de participation prévoyance avec le CDG24

Mr le maire propose de retenir cette seconde solution. Le CDG24 après mise en concurrence a retenu le groupement MNT RELYENS avec date d'effet au 01/01/2025 pour une durée de convention de 6 ans.

Le montant de participation minimum inscrit dans le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 pour le risque PRÉVOYANCE ne peut être inférieur à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit 7 € minimum. Cette valeur est jugée trop faible par le CDG24 pour entériner notre participation à la convention, de plus elle sera amenée à progresser très rapidement.

Mr le maire propose une participation de 12€ par salarié une valeur proche de la moyenne des participations des collectivités déjà à la MNT (12,8€).

Monsieur le Maire précise que la délibération de ce soir porte sur le projet de délibération qui accompagnera la saisine du CST pour revenir après validation par le CDG24 en conseil municipal.

Le conseil municipal valide le choix de la convention avec le CDG24 et la participation de 12€ par salarié pour le risque prévoyance par 12 voix.

10

**Motion sur la situation financière des collectivités territoriales pour 2025**

La motion proposée, qui répertorie beaucoup de demandes sur les finances publiques, de façon très générale suscite beaucoup d'interrogation sur l'intérêt d'un vote et une majorité forte se dégage pour ne pas sou-mettre cette motion au vote.

INFORMATIONS DIVERSES :

- broyats et déchets verts : Mr le Maire fait part de la demande de certains habitants pour une solution communale de gestion des déchets verts. Cela reste très compliqué à organiser. Une réflexion du Copil de l'Agenda30 avait débouché sur un questionnaire dans le Tambourinaire avec très peu de réponses ! Pas de propositions concrètes pour le moment

- Walibi : samedi 24/05/2025 Un point est fait sur les élus disponibles pour accompagner les enfants (4 à 6 élus)

- prochain Tambourinaire : solliciter les habitants pour participer aux associations du village

- prochain Tambourinaire : voir si possible de faire une présentation des offres alimentaires sur la commune (Vival, Tacos, Hom'burger, Pizzaiolo, Papangue) et annoncer ouverture pâtisserie-boulangerie vers le 12/12

**Fin du conseil : 23H30**



## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DÉCEMBRE 2024

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BOILLIN Françoise, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absents représentés : BERNARD Christophe, DEMBRI Kamel

Absents excusés : DELPECH Jean-Michel, HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 20 novembre 2024 est adopté par 13 voix.

### Ordre du jour :

- 1 Bail et caution espace vente boulangerie-pâtisserie,
- 2 Travaux d'assainissement collectif,

### Questions diverses

#### 1 **Bail et caution espace vente boulangerie-pâtisserie :**

Mr le maire demande au conseil l'autorisation de signer un bail avec Mr LONGUEVILLE pour le local « espace vente boulangerie-pâtisserie » signature prévue vendredi 6 décembre.

Les travaux sont finis, les compteurs d'eau et d'électricité sont ouverts et l'ouverture du magasin au public est prévue le jeudi 12 décembre.

Reste à finaliser la construction de la ligne de téléphone (fibre) et les aménagements intérieurs (déjà bien avancés) qui sont du ressort des preneurs du bail. Les locataires pourront ainsi s'approprier lieu et matériel avant l'ouverture officielle.

Mr le maire précise que les assurances seront prises par le propriétaire et le locataire pour ce vendredi et qu'un état des lieux sera fait à l'entrée. Quelques soucis liés aux contrôles obligatoires en cours persistent pour l'accessibilité

Le bail prévu est similaire à ceux déjà en cours pour « les ciseaux de Faux » et le local des infirmières.

Les conditions prévues sont les suivantes : 500€ HT de loyer mensuel, 2 mois de garantie, bail dérogatoire sur 3 ans pour signature d'un bail commercial à l'échéance.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer le bail par 13 voix.

#### 2 **Travaux d'assainissement collectif :**

Ce sujet traité lors du précédent conseil a évolué suite au souhait des personnes ayant déposé le permis de construire de déplacer le projet tel que présenté car jugé trop proche d'une habitation existante. Le nouveau projet n'étant pas déposé la demande de devis ne peut être finalisée. La décision est donc reportée. Mr le maire indique que la précédente demande de devis (3 entreprises) n'a pas reçu de réponses.

### INFORMATIONS DIVERSES :

- sortie WALIBI : prévue le samedi 24/05/2025 actuellement 5 accompagnateurs(élus)voir si d'autres sont par-tants
- défilé de tracteurs illuminés : samedi 21/12/2024 vers 20H Défilé dans Faux, stationnement prévu à la mairie et accueil par l'APE à la salle des fêtes.

**Fin du conseil : 19H30**



Le dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absents représentés : BERNARD Christophe,

Absents excusés : AGUESSE Rachel, HUARD Anne M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 04 décembre 2024 est adopté par 13 voix.

Mr le maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

**1** Décision modificative sur la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif.  
Cet ajout est validé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 2** Travaux d'étanchéité-Zinc à l'église de FAUX,
- 3** Exonération des pénalités de retard d'exécution – Marché Halle, Local de stockage, Espace vente,
- 4** Financement projet Maison d'Assistante Maternelle (subvention),
- 5** Changement d'assiette chemin rural Courrouge-Montet Est-Les Grezes (Projet AKUO),
- 6** DETR 2025 – Modernisation de l'éclairage public,
- 7** Souvenir Français subvention

Questions diverses

**1** Décision modificative sur la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif

Le 8 novembre 2024, l'ATD 24 avait transmis des éléments, dont le modèle de délibération, pour la mise en application de la contre-valeur de la redevance performance assainissement. A cette date du 8 novembre, il était recommandé par les instances nationales et les experts d'appliquer un coefficient de sécurité pour tenir compte des impayés, ce qui avait été fait en l'intégrant dans le modèle de délibération fourni.

L'ATD24 a travaillé ce sujet avec la FNCCR et est revenue aussi vers l'Agence de l'Eau pour échanger. Au final il s'avère qu'une contre-valeur intégrant un « coefficient de prudence » pour impayés est irrégulière.

La commune de FAUX a pris une délibération le 20 novembre 2024 pour appliquer cette contre-valeur.

Il a donc été conseillé naturellement aux collectivités qui ont intégré ce coefficient pour impayés dans leur délibération d'adopter une délibération rectificative ou, si elle n'a pas été déposée au contrôle de légalité, d'en prendre une nouvelle.

En effet c'est maintenant la commune, par son budget annexe assainissement, qui est redevable auprès de l'agence de l'eau des nouvelles redevances, même en cas d'impayés.

Dans le cadre de l'assainissement collectif de la commune les conséquences sont très limitées les cas d'impayés étant très faibles voire inexistantes.

Le conseil municipal valide la décision modificative sur la redevance performance par 13 voix.

**2** Travaux d'étanchéité-Zinc à l'église de FAUX

Des travaux sont prévus à l'église début 2025 (pose gouttière et évacuation). Mr le maire a demandé un devis pour la pose de zinc sur des dessus de pierre pour comparaison avec une simple étanchéification. Lors d'une prise de mesure Mr Lardeyrol a constaté l'éclatement d'une pierre d'encadrement d'une ouverture du clocher

La chute consécutive a entraîné des dégâts sur la toiture.

Mr le maire a donc sollicité Mr Lardeyrol pour établir un devis de réparations.

La décision du conseil est donc repoussée dans l'attente de ces 2 devis (Zinc de protection et réparations)

**3** Exonération des pénalités de retard d'exécution – Marché Halle, Local de stockage, Espace vente

La date prévue de fin d'exécution des travaux était fixée au 4 décembre. Pour des raisons météorologiques ce délai a été dépassé ce qui entraîne automatiquement des pénalités de retard.

Selon la partie 7 article 20 « Pénalité journalière pour le retard d'exécution », en cas de retard dans l'exécution des travaux, une pénalité journalière de 1/3 000 du montant hors taxes de l'ensemble du marché, de la tranche considérée ou du bon de commande sera appliquée.

Dès le début du chantier l'entreprise titulaire du lot n°01 Gros Œuvre/VRD ainsi que son sous-traitant ont rencontré des difficultés à réaliser les travaux dans les règles de l'art, notamment les travaux de terrassement et de mise en œuvre des fondations. En raison des pluies importantes, les entreprises avançaient très lentement et n'arrivaient pas à obtenir les résultats escomptés : essais à la plaque obligatoires pour la plateforme de calcaire non validés pour manque de séchage.

Une prise de retard sur le planning pour cause de pluviométrie importante a donc été formalisée

Le retard constaté du lot 01 Gros Œuvre/VRD a conduit au retard d'exécution des travaux d'autres entreprises. Par ailleurs, la prolongation du délai de ce marché ne peut plus faire l'objet d'une modification par avenant compte tenu du fait que les délais d'exécution de ce marché sont achevés.

Au regard des éléments susvisés, il apparaît que le retard ne relève pas de la responsabilité des différentes entreprises intervenues et ne peut leur être imputable.

Mr le maire propose d'exonérer de pénalités de retard l'ensemble des entreprises ce qui permettra de solder le dossier « Marché Halle, Local de stockage, Espace vente » sur tous ces aspects : règlements des factures, paiement des subventions, contrôle de la légalité.

Le conseil valide l'exonération des pénalités de retard par 13 voix

#### 4 **Financement projet Maison d'Assistante Maternelle (subvention)**

Monsieur le Maire présente le projet dans son état actuel, avec un montant de travaux estimé à 556 533.00€ par l'ATD pour une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) d'environ 92M<sup>2</sup> et un logement de 140M<sup>2</sup>.

Il explique que des subventions Etat (Detr/Fonds Vert), CAF, Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, Fonds européens (LEADER) peuvent être demandées par la Commune dans le cadre de la reconversion de la maison Hamadi en Maison d'Assistants Maternelles (MAM) et logement.

Ce qui donnerait le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des financements	Montant
Reconversion de la Maison Hamadi en Maison d'Assistants Maternelles (MAM) et logement	556 533.00 €	Etat (DETR / Fonds Vert) Soit 36 % du projet	200 000,00 €
		CAF Soit 11 % du projet	62 400.00 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine Soit 11 % du projet	60 000,00 €
		Fonds européens (LEADER) Soit 12.5 % du projet	70 000.00 €
		Autofinancement Soit 29 % du projet	164 133.00 €
<b>Coût Total</b>	<b>556 533.00 €</b>	<b>Coût Total</b>	<b>556 533.00 €</b>

Il est précisé que le montant des subventions obtenues entrainera ou non la validation du projet mais qu'il faut aussi tenir compte de l'état de la maison, inoccupée depuis une vingtaine d'années et qui se dégrade rapidement. Il est souhaitable que cette habitation, propriété récente de la commune, située en plein cœur du bourg soit rénovée.

La pertinence de la création d'une MAM doit aussi être étudiée au vu des besoins du secteur et de l'offre actuelle.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à solliciter ces engagements de subvention par 13 voix.

## **5 Changement d'assiette chemin rural Courrouge-Montet Est-Les Grezes (Projet AKUO)**

Le bureau d'études GEOVAL a procédé au bornage des terrains acquis par la MAÏF à FAUX. Les chemins ruraux ont donc aussi été bornés tels qu'ils sont dans la réalité cadastrale. Ces tracés sont handicapants pour la pratique agricole et l'un des chemins avait déjà fait l'objet d'un échange avec l'ancien propriétaire mais sans formalités permettant le passage du chemin de randonnée en bordure du champ. Il convient de régulariser.

Mr le Maire expose à l'assemblée la demande de la SAS FMT 2003 sur le projet de changement de l'assiette du chemin rural Les Grèzes - Courrouge - Montet Est -, situé sur la section C du plan cadastral, chemin qui relie la VC 101 Route les Grèzes à la RD n°22 - Route d'Issigeac.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide par 13 voix :

**- de proposer un échange de terrain aux conditions de la loi, afin de garantir la continuité de ce chemin rural, selon le tracé et les documents établis par le géomètre sur les parcelles concernées de la section C, numéros 1006, 1007, 1005, 902 ;**

- demande que le terrain cédé à la commune soit dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural ;

- dit que les frais afférents à cette affaire tels que les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge du demandeur SAS FMT 2003,

- d'autoriser le maire à réaliser le dossier et la procédure ainsi qu'à signer les documents nécessaires.

## **6 DETR 2025 - Modernisation de l'éclairage public**

Mr le Maire expose qu'une subvention au titre de la DETR / Fonds Vert peut être demandée par la Commune dans le cadre des travaux d'éclairage public - « Modernisation éclairage public année 2025 »

Cette subvention est de 30% du montant à la charge de la commune.

Montant hors taxe des travaux : 11 083.33 € HT

Part du SDE 35 % : 3 879.17 € HT

Part de la Commune 65 % : 7 204.17 € HT

Montant hors taxe des travaux pour la commune :

7 204.17 € HT

Subvention DETR/Fonds Vert (30 % de 7204.17€) :

2 161.26 € HT

Autofinancement final : 5 042.91 € HT soit 45,50% du montant HT

Le conseil municipal autorise Mr le maire à faire la demande de subvention DETR / Fonds Vert par 13 voix.

## **7 Souvenir Français subvention**

Le Souvenir Français travaille à la sauvegarde et la réhabilitation des tombes, stèles et monuments aux morts pour les soldats morts pour la France ainsi qu'à la promotion du devoir de mémoire auprès de l'Education Nationale. Le conseil souhaite renouveler le montant de subvention attribué pour 2023 soit 50€.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 50€ au Souvenir Français par 13 voix.

### INFORMATIONS DIVERSES

- village et ville fleuris : 1 fleur a été attribuée à la commune de FAUX. La prochaine évaluation aura lieu en 2029.
- concert estival : Mr Clement de La Genebre souhaite organiser un concert le 19/07/2025 à la salle des fêtes.
- compagnie de théâtre du roi de cœur : propose l'organisation d'un évènement théâtral à FAUX. La somme demandée de 3500€ et l'investissement humain nécessaire ne semblent pas réalistes pour le moment...

Fin du conseil : 22H45

A propos de la

# MAIRIE



Nos

## Horaires

Lundi — 9h30 - 12h00  
— 14h00 - 17h30  
Mercredi — 9h30 - 12h00  
— 14h00 - 17h30  
Vendredi — 9h30 - 12h00  
— 14h00 - 17h30



Les

## Horaires de la poste

Lundi — 9h30 - 12h00  
— 14h00 - 17h00  
Mercredi — 9h30 - 12h00  
— 14h00 - 17h00  
Vendredi — 9h30 - 12h00  
— 14h00 - 17h00

Nos

# HABITANTS

**BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS :** Philippe et Nadine LANG



**Toutes nos FÉLICITATIONS aux PACSÉES:** Belinda DREW et Gillian STRACHAN

### DÉCÈS :

- MAZEAU Jacqueline Ginette, le 11 décembre 2024 à BERGERAC
- WALKER Charlie, le 26 décembre 2024 en ÉCOSSE (un habitant de longue date, l'ayant quitté récemment)
- HAAS Andrée, le 03 janvier 2025 à BERGERAC
- FIGUES Pierre, le 30 janvier 2025 à CAPDROT
- STEYAERT Geneviève, le 1er février 2025

**Nous présentons nos sincères condoléances aux familles**



## POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS :

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...)

## Pensez à télécharger Panneau Pocket !

C'est l'application gratuite et sans pub qui vous permet d'être alerté sur les informations de la commune. Il suffit juste de la télécharger et de mettre Faux en favoris.

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CONSULTER LES INFORMATIONS DE LA COMMUNE DEPUIS VOTRE ORDINATEUR SUR LE SITE : <https://app.panneaupocket.com/>



## **Le brûlage des déchets verts :**

Le brûlage des déchets verts est autorisé sur déclaration du 1er octobre 2024 **jusqu'au 28 février 2025.**

Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est formellement interdit toute l'année.



## **Les horaires de tonte et d'utilisation de petits matériels de jardinage, travaux, etc...:**

Valable toute l'année :



Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30  
Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.  
Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement

Rappel aux professionnels des espaces verts et paysagistes : ils sont tenus d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives au brûlage. Le brûlage leur est interdit.



# A propos de la **BIBLIOTHÈQUE**



## Les Horaires de la bibliothèque

Lundi — 16h30 - 17h30

Mercredi — 10h00 - 12h00  
16h00 - 17h30

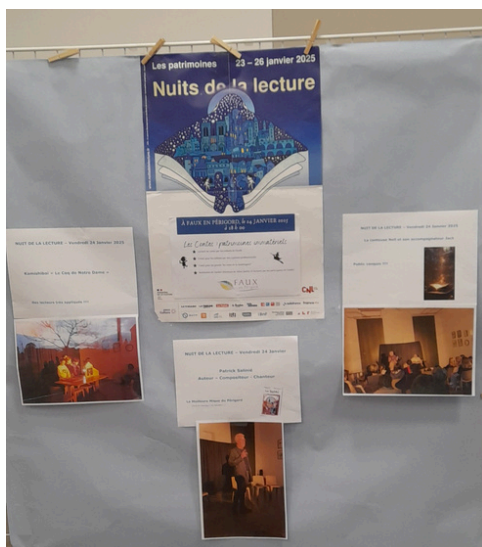
Samedi — 10h00 - 12h00

## **NUIT DE LA LECTURE - 24 Janvier 2025 - Bibliothèque**



Des enfants de l'école de Faux lisant un kamishibai

**Encore un grand succès que cette Nuit de la Lecture !!!**



# les INFORMATIONS IMPORTANTES



SCCPAT

Bureau de l'environnement

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à une demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol  
aux lieux-dits La Potence et Le Brandelet sur la commune de FAUX-EN-PERIGORD

déposée par la SAS ARKOLIA INVEST 105

dont le siège social est situé 536 Rue du Rajol – 34130 MAUGUIO

Par arrêté n° BE-2025-01-02 du 13 janvier 2025 une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 31 jours pleins et consécutifs du **mercredi 12 février 2025 à 9 h 30 au vendredi 14 mars 2025 à 17 h**.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de FAUX-EN-PERIGORD.

Par décision n° E25000116/33 du 16 décembre 2024, le tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Bernard MAUMELLE en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Luc GUILLAUMEAU en qualité de commissaire enquêteur suppléant qui n'interviendra qu'en cas de remplacement.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- sur support papier : à la mairie de FAUX-EN-PERIGORD (24560), 15 Rue des Fargues aux heures d'ouverture de la mairie soit les lundis, mercredis et vendredis de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à l'Espace France Services situé 2 bis rue Daude Lagrave – 24520 Mouleydier aux horaires d'ouverture soit :
  - les lundis de 12 h à 18 h ;
  - les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante : <https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public/Enquetes-publiques>

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :

- par voie postale à la mairie de FAUX-EN-PERIGORD - 15 Rue des Fargues – 24560 FAUX-EN-PERIGORD.

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public et consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

**[pref-ep2025-arkolia@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-ep2025-arkolia@dordogne.gouv.fr)**

Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de FAUX-EN-PERIGORD pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires
mercredi 12 février 2025	9 h 30 à 12 h
lundi 17 février 2025	14 h à 17 h
vendredi 28 février 2025	9 h 30 à 12 h
mercredi 5 mars 2025	9 h 30 à 12 h
vendredi 14 mars 2025	14 h à 17 h

Toute information technique sur le projet peut être demandée auprès :

- de la Direction Départementale des Territoires – SADD – Pôle Urbanisme – cité administrative - 24024 PÉRIGUEUX CEDEX - tél : 05.53.45.56.00.
- de la SAS ARKOLIA INVEST 105 à M. Romain LATCHOUMANIN, chef de projet – 536 Rue du Rajol – 34130 MAUGUIO - tél : 04.67.40.47.03– email : rlatchoumanin@arkolia.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de FAUX-EN-PERIGORD, siège de l'enquête et sur le site internet des services de l'État en Dordogne, à l'adresse suivante : [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette procédure, la décision sera prise par la préfète de la Dordogne par un arrêté préfectoral de permis de construire ou de refus.

### SMS et appels indésirables : le 33700 facilite le signalement des numéros frauduleux

Vous recevez un spam par SMS ? Transférez-le sans commentaire au numéro 33700. Vous recevrez alors un message du 33700 vous invitant à compléter le signalement.

Vous recevez un appel ou un message vocal ? envoyez un SMS au 33700 en écrivant "spam vocal" suivi du numéro qui vous a appelé.

Attention : le 33700 ne concerne que les SMS et appels frauduleux, et non le démarchage.

Si vous ne souhaitez plus être appelé pour du démarchage téléphonique, inscrivez-vous gratuitement sur [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)

Le 33700 collecte les signalements et les transmet aux opérateurs télécom, qui mèneront des analyses pour qualifier les fraudes et agiront en conséquence (numéros coupés voire plainte aux services de police).



### Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme

Les demandes d'autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, etc...) peuvent désormais être déposées de manière dématérialisée via cette plateforme :



<https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Le dépôt de dossiers "papier" et par mail reste possible ([mairie@fauxenperigord.fr](mailto:mairie@fauxenperigord.fr)).

# INSTANTS CULTURELS

Programme proposé par les intervenants bénévoles  
issigeacois impliqués dans la médiation culturelle  
autour de la Micro-Folie Eymet & Issigeac

## Où ?

SALLE DU CONSEIL - MAIRIE  
15 Rue des Fargues,  
24560 Faux-en-Périgord

## LUNDI 17 mars

13h30 à 16h - **Après-midi avec les scolaires**

16h30 à 18h - **150 ans de l'impressionnisme**

Focus « Caillebotte »

+ **Casque 360°**

**Immersion mondes virtuels**

- > **Claude Monet** - L'obsession des nymphéas  
Plongez dans un tourbillon de couleurs, au cœur même du travail de l'artiste
- > **Édouard Manet** - Un bal aux Folies Bergère  
Rendez-vous pour un incroyable voyage dans le temps
- > **Paul Gauguin** - Le voyage intérieur de Paul Gauguin



\*A-G.Caillebotte, Partie de bateau - vers 1877-1878 ©Musée d'Orsay

## MERCREDI 19 mars

14h à 15h30 - **Plongez au coeur de l'émulation  
artistique parisienne au fil des époques**

16h à 18h - **Casque 360° - Immersion terre, mer, ciel**

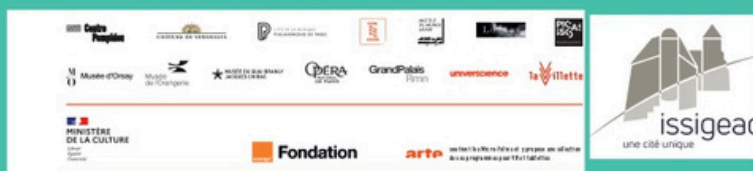
- >> Mont Blanc 360° >> Dolphin Man
- >> Dans la peau d'un astronaute
- >> Patrimoine local en 3D



10  
ans  
et +



### MUSÉE NUMÉRIQUE & RÉALITÉ VIRTUELLE



**OUVERT  
À TOUS  
Gratuit**





## DIMANCHE 23 mars - La Fête du court-métrage



15 h - Conférence interactive - «Comprendre le montage vidéo» avec Emmanuel-Marc DUBOIS et Projection de courts-métrages.

## LUNDI 24 mars



9h à 16h - **Journée avec les scolaires**

16h30 à 18h - **La place de NOTRE-DAME de Paris à différentes époques**

**Casque 360°** (10 ans et +)

>> Notre-Dame à l'époque de la Révolution Française



à partir de 10 ans

## MERCREDI 26 mars 14h à 17h30

### Après-midi Réalité Virtuelle



### Voyage au coeur de l'évolution

Une immersion unique dans l'arbre du vivant  
450 espèces actuelles ou fossiles

### Immersion terre, mer, ciel

>> Mont Blanc 360° >> Dolphin Man  
>> Dans la peau d'un astronaute



MAIS AU FAIT, C'EST QUOI UNE MICRO-FOLIE ?



Lieu dédié à l'art et à l'éducation artistique et culturelle.

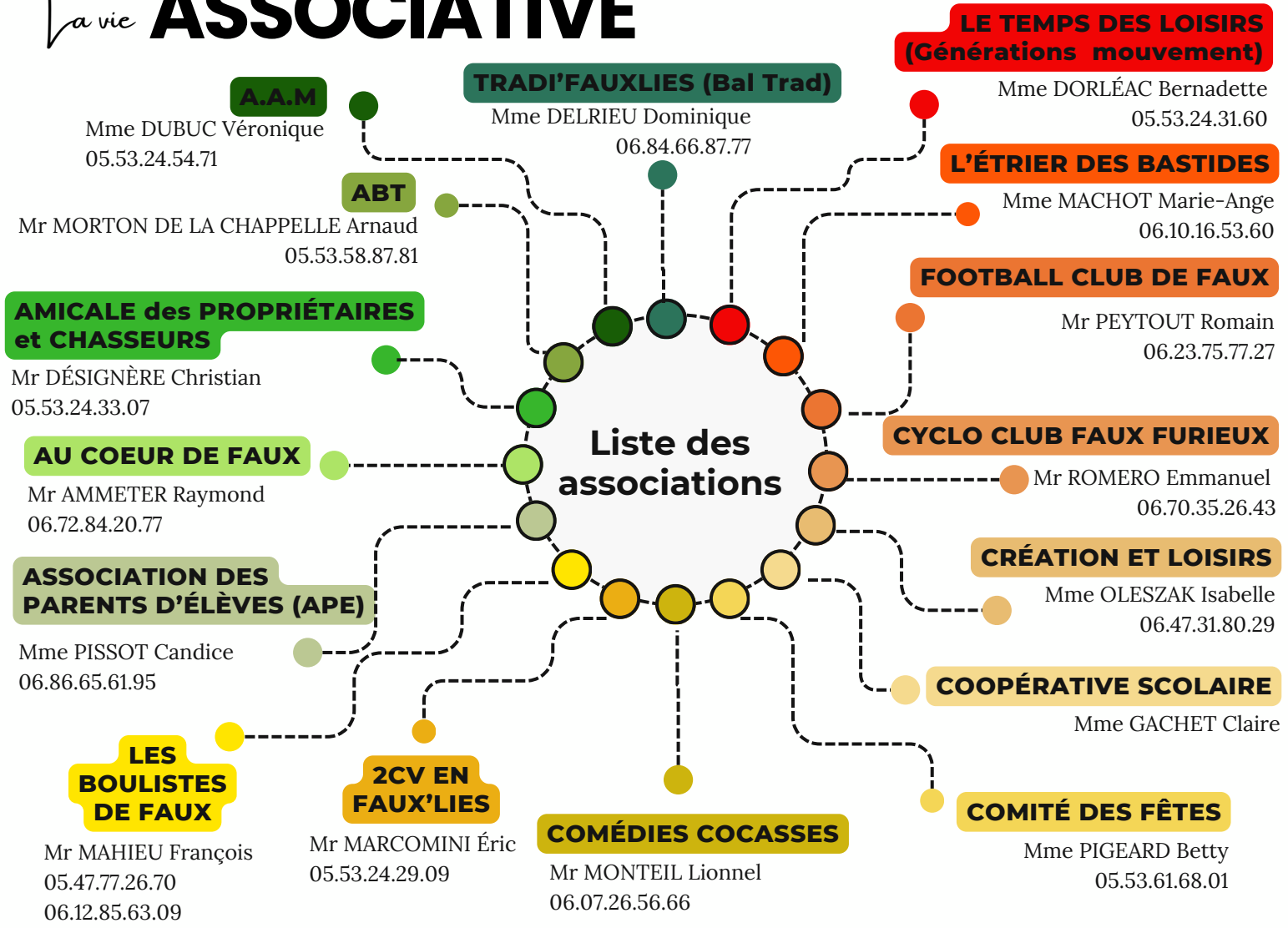
La Micro-Folie partagée Eymet/Issigeac vous permet de découvrir gratuitement une sélection de plus de 2400 chefs-d'œuvre du patrimoine mondial via le **Musée Numérique**. Le dispositif doté d'un **écran géant, de tablettes numériques**, invite l'utilisateur à vivre sa propre visite à son rythme. Entrez dans les univers artistiques majeurs dans tous les domaines peinture, sculpture, architecture...



(10 ans et +)

En complément du Musée Numérique, un ensemble de casques permet des séances de **vidéo immersive** dans des mondes virtuels, des courts-métrages en 360°. Tentez l'**expérience RV (Réalité Virtuelle)**





**FÉVRIER  
2025**

**événements  
du mois de février**

**10** *20h00*  
**RENCONTRE**  
Rendez-vous au Belvédère  
*Animé par AU COEUR DE FAUX*

**15**  
**LOTO**  
Rendez-vous à la Salle des fêtes  
de Faux-en-Périgord  
*Animé par l'APE de Faux*

**MARS  
2025**

**événements  
du mois de mars**

**15 et 16** *de 10h à 18h*  
**EXPOSITION PEINTURE**  
Rendez-vous à la Salle des fêtes  
de Faux-en-Périgord  
*Animé par CRÉATION ET LOISIRS*

**17** *20h00*  
**RENCONTRE**  
Rendez-vous au Belvédère  
*Animé par AU COEUR DE FAUX*

CRÉATION ET LOISIRS DE FAUX EN PERIGORD

Avec la participation des scolaires

# EXPOSITION PEINTURE

LES 15 & 16 MARS DE 10H - 18H

SALLE DES FÊTES 64 RUE PAUL ABADIE  
AQUARELLE - ACRYLIQUE - PASTEL - HUILE - ENCRE...



Venez nombreux il vous sera offert café et gâteaux. IPNS  
ENTREE GRATUITE

NE PAS JETER SUR LA VOTE PUBLIQUE

Les  
MANIFESTATIONS

**33**  
**36**  
**33**  
**36**  
**33**  
**36**

# SUPER LOTO

**APE ECOLE DE FAUX**

PETITE RESTAURATION & BUVETTE SUR PLACE

**SAMEDI,**  
15 Février 2025

**A partir de 19H30**  
début à 21H

Salle des fêtes de Faux

**BINGO**

**TOMBOLA**  
+ de 30 lots à gagner

Bons d'achats, restaurants

**8**  
**24**  
**5**  
**8**

# Création et Loisirs

L'atelier peinture/aquarelle/pastel organisera les 15 et 16 mars 2025, dans la salle des fêtes de Faux en Périgord, son exposition des œuvres réalisées par les adhérents. (De 10h à 18h)

Vous êtes tous conviés à admirer les progrès des artistes et les différents médiums utilisés.  
Cette année nous avons souhaité associer les classes d'élèves de l'école de Faux qui réaliseront chacune une œuvre, qui sera exposée.

Le samedi 15 mars une démonstration de pastel sera réalisée par Stéphane Voyneau de 15h à 17h.

A la suite de cette démonstration à 17h15, un remerciement aux élèves de l'école aura lieu avec une surprise!.

Nous avons proposé fin 2024 un stage de pastel avec Stéphane Voyneau, pastelliste qui a eu un franc succès. En 2025, d'autres stages seront proposés sur des thématiques telles que les marines, portraits, paysages ....

Si vous avez dans vos connaissances, des personnes qui souhaiteraient animer un nouvel atelier tel que : cours de langues (anglais, espagnol notamment), couture, broderie, encadrement de tableau, poterie argile, etc.... N'hésitez pas à nous le faire savoir en contactant la Présidente de l'association par mel :

[creation.et.loisirs@gmail.com](mailto:creation.et.loisirs@gmail.com)

# Comité des Fêtes

L'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite une très belle Année 2025, Quelle vous apporte le bonheur en famille et avec vos amis, la santé et la réussite, Ainsi que de belles manifestations conviviales toute l'année.

Nous vous informons des dernières modifications opérées au sein du Comité des fêtes.

Lors des dernières réunions de notre association nous avons procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration. Les membres élus sont :

LEGAL Alain	Président d'Honneur
PIGEARD Betty	Présidente
BACQUET Marianne	Trésorière
DELPECH Jean-Michel	Trésorier Adjoint
LE FOURNIS Christiane	Secrétaire
PIGEARD René	Secrétaire Adjoint
DELPECH Marie-José	Membre du CA
DORLEAC Bernadette	Membre du CA
DORLEAC Michel	Membre du CA
FONTAYNE Anne-Marie	Membre du CA
LE FOURNIS Jean-Louis	Membre du CA
LESCAUT Romain	Membre du CA
PIGEARD Sébastien	Membre du CA

Le Conseil d'Administration a été élu à l'unanimité.

Nous vous précisons les manifestations envisagées pour l'année 2025 ;

- le 1er Mai	L'omelette à l'aillet	en journée
- le 15 Juin	Le marché de L'artisanat	en journée
- le 13 Juillet	Les tables de la Halle	en nocturne
- les 13, 14 et 15 Août	La fête du village	en journée
- Septembre, Octobre, Novembre	En partenariat avec d'autres associations	
- Décembre (date à préciser)	Un concert en notre église	en nocturne

Toujours selon vos disponibilités et si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du comité des fêtes pour nous apporter une aide ponctuelle, afin de continuer à animer notre village et pérenniser nos manifestations.

Nous vous en remercions par avance.  
Le Comité des Fêtes de FAUX en Périgord

# Retour sur les **ÉVÈNEMENTS PASSÉS**

## ÉCOLE DE FOOT DU FC FAUX

**Bienvenue à deux jeunes qui s'engagent dans l'école de foot !**

Dans le numéro précédent du Tambourinaire nous avons mis un coup de projecteur sur le rôle et l'importance des éducateurs dans le club du FC Faux.

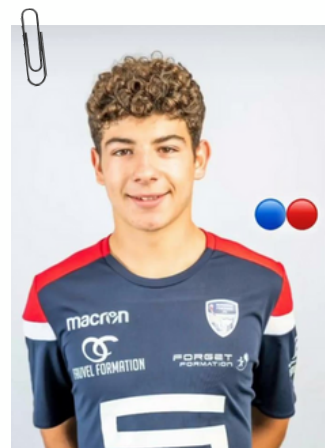
Aujourd'hui nous allons découvrir deux jeunes qui se sont engagés dans notre Ecole de foot :

Noa qui suit une formation d'éducateur sportif dans le cadre d'un BPJEPS et Sofiane qui s'est engagé comme volontaire dans un Service Civique au sein du Club, découvrons-les :

Bonjour, je m'appelle Noa j'ai 19 ans, je suis en BPJEPS au club de football de Faux car j'aimerais être éducateur sportif pour pouvoir évoluer dans le milieu du sport plus tard, je fais du foot depuis mes 6 ans, j'évolue au poste de gardien de but, je suis passé par Prignonrieux, Bergerac et maintenant je joue au FC Coteaux Pécharmant.



Bonjour je m'appelle Sofiane j'ai 19 ans et actuellement je fais du foot en Régional 1 au club de foot de Bergerac. Ce sport me passionne depuis mes 5 ans, une passion qui m'a été transmise par mes oncles, mes cousins et surtout mon père qui me suit et m'encourage depuis mon plus jeune âge. Actuellement je me suis proposé en tant qu'éducateur au club de Faux afin de transmettre à mon tour cette passion et accompagner les plus jeunes dans leur développement footballistique.



## Les manifestations **AUTOUR DE NOUS**

08/02 : **Ballades traditionnelles irlandaises et musique populaire américaine** - Les Amis de la Brouette - ST AUBIN DE LANQUAIS à 21h.

10/02 : **Micro-Folie** / Notre-Dame de Paris - Salle du Conseil, Mairie d'Issigeac - ISSIGEAC de 14h à 15h30.

15/02 : **Concert MakJa** - Les Amis de la Brouette - ST AUBIN DE LANQUAIS à 21h.

16/02 : **Micro-Folie** / le patrimoine local - Salle du Conseil, Mairie d'Issigeac - ISSIGEAC à 11h et 15h.

21/02 : **Soirée lecture avec Claude Fosse et deux musiciens** - Les Amis de la Brouette - ST AUBIN DE LANQUAIS à 21h.

22/02 : **soirée moules/frites avec Cuïf et son nouveau groupe, Très Capios** - Les Amis de la Brouette - ST AUBIN DE LANQUAIS à 21h.

24/02 : **Micro-Folie** / la Corse / le Caravage / Pompéi - Salle du Conseil, Mairie d'Issigeac - ISSIGEAC de 14h à 15h30.

28/02 : **Micro-Folie** / soirée théâtre - Maison des services, chemin des écoliers - ISSIGEAC - Flagrant délire (comédie policière) à 20h30.

28/02 : **petit film et causerie sur un rucher** - Les Amis de la Brouette - ST AUBIN DE LANQUAIS à 21h



## SMD3, les déchèteries :

BERGERAC  
R.DENIS PAPIN  
05.53.57.70.66

LUNDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00
MARDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00
MERCREDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00
JEUDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00
VENDREDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00
SAMEDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00

ISSIGEAC  
LA GRANGETTE  
ROUTE DE VILLERÉAL  
05.53.73.34.46

LUNDI	14:00 - 17:45
MARDI	FERMÉ
MERCREDI	14:00 - 17:45
JEUDI	FERMÉ
VENDREDI	14:00 - 17:45
SAMEDI	9:00 - 12:00 14:00 - 17:45

Votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3. Le badge doit être présenté pour permettre l'ouverture de la barrière. FERMÉE les jours fériés. Le règlement de collecte SMD3 est disponible en Mairie

## Espace France services :

La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services. Une permanence est tenue à la Maison de services à Issigeac : [franceservices.eymet@gmail.com](mailto:franceservices.eymet@gmail.com)

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur [france-services.gouv.fr](http://france-services.gouv.fr)



- **EYMET - Pôle des services publics** : 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET  
Tel : 05.54.22.00.06

Horaires : du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

- **ISSIGEAC - Maison des services** : 7 chemins des écoliers - 24560 ISSIGEAC  
Tel : 05.35.02.00.12

Une permanence est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

## Permanences SOLIHA :

Les permanences avec l'organisme SOLIHA sont sur rendez-vous :

- **À EYMET** : le 3ème jeudi de chaque mois - 23 avenue de la bastide (CCPSP) ;
- **À ISSIGEAC** : le 2ème jeudi de chaque mois - 7 chemin des écoliers (CCPSP).

Pour toute nouvelle demande d'aide concernant l'adaptation et l'amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20



## SPANC :



Pour tout projet de création ou de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif, le service du SPANC de la Communauté de communes doit être consulté.

Les contrôles dans le cadre d'une vente sont également effectués par ce service.

Le technicien du SPANC, Manuel MIGNIEZ est à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante [ccpsp24.spanc@orange.fr](mailto:ccpsp24.spanc@orange.fr)



### Assistante sociale

Mme Stéphanie DARCQ (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES -  
05.53.02.06.13

Présences :

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45

### Conciliateur de justice

Permanences de J.-M. TRICHET :  
- à la mairie d'Issigeac le 20 février et le 20 mars 2025 de 10h à 12h

- à la mairie d'Eymet le 20 février et le 20 mars 2025 de 14h à 17h  
Prendre RDV auprès du secrétariat au 05.53.58.70.32

### M.S.A

Sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66  
31, place Gambetta  
BERGERAC  
Assistante sociale MSA :  
Sandrine MARCET

## Permanences des organismes

### P.M.I

#### P.M.I.

La **puéricultrice Flavie VERDIER** fait des consultations pour les enfants jusqu'à 6 ans

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS  
au 05.53.02.06.13.

### Intervenante sociale gendarmerie

Permanences de P. SANTOS :

#### AVEC OU SANS RDV:

- à la CAF de Bergerac le mardi de 9h à 16h.
- à la CAF de Périgueux le mercredi de 8h30 à 16h.

### S.S.I.A.D - A.M.A.D.

#### Sud-Bergeracois

(Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.  
05.53.74.26.25

### C.I.A.S

#### d'EYMET-ISSIGEAC

(Portage de repas, aides aux dossiers, APA, ASH, MDPH, retraite, gestion de la RPA, aides administratives)

05.53.22.57.44

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

Permanence avec Nathalie PHELLIPEAU dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

### PHARMACIE DE GARDE

Site :  
[www.3237.fr](http://www.3237.fr)



(Application Le Pharmacien)

# LISTE DES COMMERCANTS, ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES :

## ARTISANS

- CHATELET Nicolas NC Multi-services 06.46.16.33.79  
nchatelet@me.com
- PIGEARD René (Multi-Services) 06.18.69.15.14
- MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) 06.22.14.32.34
- KNIGHT Nick (Parcs et Jardins) 07.44.73.18.49
- VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) 05.53.24.32.45
- GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) 06.45.65.57.56  
rg24@live.fr
- MARSAL Éric (Peinture, Vitrierie) 05.53.63.21.10
- SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) 05.53.22.04.53  
06.79.23.83.46
- MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) 06.88.89.30.61
- SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains - Carrelage - Plomberie-Sanitaire-Chauffage) 05.53.57.06.01  
06.84.98.47.37
- LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) 05.53.24.32.58
- LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) 06.26.48.73.56

## CABINET INFIRMIER

Permanence tous les matins hors dimanche  
(uniquement sur rdv)

- G. ARNAL 06.88.20.28.57
- C. CHASTENET
- J. DOITTEAU-POZZER
- D. HUBY
- 23 rue de la Poste

## KINÉSITHÉRAPEUTE

- Annie AMMETER - 894 Route d'Issigeac 06.07.63.18.95

## BIEN-ÊTRE

- NATUROPATHE - ÉNERGÉTICIENNE : Amélieh RUSCON 06.76.04.60.74
- COACH DE VIE - AIDE MÉDICO PSYCHO - Guylaine DARIN 06.81.41.60.62
- GÉOBIOLOGUE - LITHOTHÉRAPEUTE - MINÉRAUX : Raymond AMMETER 06.72.84.20.77
- CRÉATRICE DE BIJOUX EN PIERRES NATURELLES ET PRATICIENNE EN ÉNERGÉTIQUE : Elsa RISCHMANN 06.61.35.43.65
- ENSEIGNANTE DE YOGA, MASSAGES AYURVEDIQUES ET SOINS ENERGETIQUES : Martine GOAVEC 06.48.65.60.08

## ASSISTANTE MATERNELLE

- MAHIEU Brigitte - 52 Rue Neuve 06.24.40.10.55  
05.47.77.26.70

## COMMERCANTS

- Centre Équestre, Poney-Club, Camping LA MÉTAIRIE DU ROC (AGUESSE S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE) - 642 Route de Lanquais 05.53.24.32.57
- ASC Delphine Assistante administrative 07.84.84.53.09
- CHARTIER Ludivine - Conseillère immobilière 06.43.08.79.98  
ludivine.chartier@optimhome.com
- CISEAUX DE FAUX Caroline LAFON Salon de coiffure - 56 Rue Paul Abadie 05.53.27.24.54
- DEGUILHEM Kevin - LDLOC24 (location chambres froides) 06.37.90.98.27  
ldloc24@gmail.com
- GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane 05.53.61.84.01  
06.07.45.31.64
- LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon 06.77.04.19.91
- LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) - 264 Route Les Grèzes 06.17.68.52.13
- MACHOT Delphine - Agent Commercial Immobilier 06.17.18.18.66
- PETIT Meggane « Meg Institut » Esthétique à domicile - 886 Route de Beaumont 06.37.44.90.61
- SORS T'COUVERTS (location vaisselles, tables, chaises, etc... pour l'événementiel) 06 09 81 57 34
- VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) - 17 Rue Albert Guillaume 05.53.24.32.45
- VIVAL - Stéphane et Sandrine D'ARMAGNAC de CASTANET Alimentation - Bar-Tabac - Presse régionale - 159 Rue Albert Guillaume 05.24.10.69.71

## RESTAURATION

- CHEZ TACO - Restauration rapide (Sur place ou à emporter) - Rue Paul Abadie 06.71.38.26.36
- « La Marmotte »: Mr et Mme PERRIER (Camion Pizza) 06.30.35.68.19
- « Le Hom'Burger »: KIRTZ Stéphane (commerce ambulancier - restauration rapide) 07.70.70.37.15
- « Le Papangue »: Mr Clain-Darid Frantz (spécialités réunionnaises) 06.25.10.54.40

## GITES ET CHAMBRES D'HÔTES

- BOILLIN Gérard et Françoise (Gîte et meublé de tourisme) - 242 Chemin de la Genèbre 06.77.86.11.86
- BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard 06.40.07.32.11  
06.28.29.31.67
- DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour - 146 Route de Labarde 05.53.57.76.82  
[www.chateaufortour.com](http://www.chateaufortour.com)
- DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde 01.47.47.09.17  
06.03.01.02.03  
gilles.durand.aumont@gmail.com
- KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) - Les Grèzes 07.77.32.21.96
- LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) - "Les Bénéchies" 06.87.85.51.97





# MEMENTO DES NUMÉROS UTILES



## GENDARMERIE D'ISSIGEAC :

- 05.53.73.52.80

## MAIRIE DE FAUX :

- 05.53.24.32.40
- 09.77.44.58.96
- [mairie@fauxenperigord.fr](mailto:mairie@fauxenperigord.fr)

## AGENCE POSTALE DE FAUX :

- 05.53.24.32.40

## BIBLIOTHEQUE DE FAUX :

- 05.53.22.91.55
- [bibliothequefaux24@gmail.com](mailto:bibliothequefaux24@gmail.com)

## LA POSTE à ISSIGEAC :

- 3631

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD :

- Accueil : 05.53.22.57.94
- École d'Issigeac : 05.53.58.70.71
- École de Faux : 05.53.24.32.17
- SPANC (Assainissement Non Collectif) : 07.87.11.97.49

## AMAD Sud-Bergeracois-SSIAD (Association Maintient A Domicile)- EYMET :

- 05.53.74.26.25
- [amad.sb@orange.fr](mailto:amad.sb@orange.fr)

## CIAS (centre intercommunal d'action sociale) - EYMET (standard, demander le CIAS) :

- 05.53.22.57.94

## OFFICE du TOURISME :

- ISSIGEAC : 05.53.58.79.62
- EYMET : 05.53.23.74.95

## DÉCHETTERIE d'ISSIGEAC :

- 05.53.73.34.46

## AMBULANCES d'ISSIGEAC :

- 05.53.58.73.83

## EURL TAXIS FRANCOIS :

- FAUX : 06.31.25.93.05
- ISSIGEAC : 06.74.84.39.39

## HÔPITAL - BERGERAC :

- 05.53.63.88.88

## PHARMACIE d'ISSIGEAC :

- 05.53.58.60.64

## PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES) :

- 3237 ou 3237.fr

## CABINET MÉDICO - DENTAIRE (ISSIGEAC et BOUNIAGUES) :

- Dr LAGORCE : généraliste (Issigeac) : 05.53.58.71.33
- Dr BENOIST : dentiste (Issigeac) : 05.53.63.00.27
- Dr FERRER : généraliste (Bouniagues) : [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)

## INFIRMIÈRES à FAUX :

- G. ARNAL
  - G. DEPEYROU-VEYRET
  - J. DOITTEAU-POZZER
  - D. HUBY
- 06.88.20.28.57

## INFIRMIER(ES) :

- C. AGBODJAN - K. BARREAU (Issigeac) : 06.84.36.12.83 ou 05.53.74.85.58
- N. DECLE, L. MOUTOU et S.DUBOIS (Bouniagues) : 06.64.89.85.44
- L. BLOT (Bouniagues) : 06.10.71.00.34
- S.BODIN et M.RAYNAUD (Saint-Aubin) : 06.58.25.69.63

## KINÉSITHÉRAPEUTES :

- A. AMMETER (Faux) : 06.07.63.18.95
- S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (Issigeac) : 05.53.24.12.37
- A. et C. COZMA (Bouniagues) : 06.19.50.55.10 - 05.24.10.56.20

## OSTÉOPATHES :

- T. OUDOUL (Issigeac) : 06.82.08.87.79
- M. DHELIAIS (Issigeac) : 05.53.63.90.50
- M. CHAPUIS (Bouniagues) : 06.72.65.41.21
- E. JOSIOFF (Saint-Aubin) : 06.44.66.16.08

## PÉDICURE PODOLOGUE :

- C. ROUBY et N. EL WAHIDI (Issigeac) : 05.61.69.36.06
- F. CORREIA et L. BAROU (Issigeac) : 06.37.42.17.99

## PSYCHOPRATICIENNE :

- P. TOURRES (Boisse) : 06.88.55.78.93

## PSYCHOPRATICIEN CAYCEDIEN

### SOPHROLOGUE (Issigeac) :

- E. PIOTIN : 06.81.20.01.57

## VÉTÉRINAIRE (MONSAGUEL) :

- Dr LIENASSON Diane : 05.53.74.21.68

## SOUS-PRÉFECTURE BERGERAC :

- 05.53.02.24.24

## CENTRE DES IMPÔTS DE BERGERAC :

- 05.53.63.67.20

## E.D.F Dépannage :

- 09.72.67.50.24

## SAUR Accueil client et branchement :

- 05.81.31.85.03

## SAUR Dépannage 7j/7j :

- 05.81.91.35.05

## SMD3 (collecte des ordures ménagères) :

- 09.71.00.84.24

## DAC CROIX ROUGE - BERGERAC :

- 05.53.61.08.46

## AÉROPORT Bergerac Dordogne Périgord :

- 05.53.22.25.25
- [www.bergerac.aeroport.fr](http://www.bergerac.aeroport.fr)

## PAROISSE St-Martin des Vignes (Abbé Fabre) :

- 05.53.23.82.10
- <https://eymet-paroisse.jimdo.com>

## LES MESSES :

- Messes le dimanche matin :
- 9h30 à ISSIGEAC
- 11h15 à EYMET



# Recette des crêpes

4 personnes



faites avec amour

## Ingredients

---

- 250 g de farine de blé
- 4 œufs
- 450 ml de lait tiède
- 2 c.à.s de rhum ambré ou de fleur d'oranger ou  
1/2 verre de bière blonde
- 1 c.à.s d'extrait de vanille ou 1 sachet de sucre  
vanillé
- 1 c.à.s de sucre
- 1 pincée de sel
- 50 g de beurre fondu

## Methode

---

1. Faites fondre le beurre au micro-ondes et faites légèrement chauffer le lait qui doit être à peine tiède (ça évite les grumeaux)
2. Mélangez la farine tamisée, le sucre, le sel dans un grand bol. Vous pouvez remplacer 50 g de farine par la fécule de maïs pour plus de légèreté
3. Ajoutez les œufs, le beurre fondu, puis progressivement le lait, en battant avec un fouet bien pour éviter la formation des grumeaux
4. Ajoutez la bière ou le rhum, ou encore l'eau de fleur d'oranger, la vanille et laissez reposer 30 minutes avant d'attaquer la cuisson
5. Faites chauffer une noix de beurre dans la poêle et disposez une louche de pâte
6. Faites cuire vos crêpes de chaque côté, qu'elles soient bien dorées
7. Au fur et à mesure, réservez dans une assiette en couvrant avec une feuille de papier aluminium pour les garder chaudes et moelleuses. Vous devriez obtenir entre 15 et 20 crêpes avec une poêle de 20 cm de diamètre.